



Un licenciement economique

Par **lasout23**, le **28/02/2009** à **08:32**

bonjour a tous, rnvola hier soir j'ai été reçu par mon patron ainsi que 4 autres de mes collègues pour nous dire qu'ils nous licencient de manière economique. Meme si je me sentais "sauvé" qqs heures avt ayant un enfant a charge et que bcp d'autres n'en avaient pas. rnrnEnfin bref ce n'est pas la mes questions : rnrn1) pendant 2 ans je reste prioritaire en cas de réembauche, mais le suis je aussi s'il recherche qqun pour un cdd ou interim, n'ont ils pas un laps de temps a respecter entre un licenciement eco et engager des personnes en cdd ou interim? rnrn2) le proprio de l'entreprise possède 3 entrepots, dont le mien qui est specifique car ce ne sont que des citernes alimentaires ou pulverulantes, et les 2 autres sont sur d'autres secteur d'activités. Ces 2 autres depots sont dans d'autres departements limitrophes au mien. S'ils rebauchent dans ces 2 entrepots qui n'ont pas le même nom que celle ou je travaille suis je prioritaire aussi ? rnrn3) a la fin de l'année il nous on rajouter deux personnes. Ces deux personnes roulaient justement pour un des deux autres depots mais laissaient leurs ensembles chez nous. Leur activité ayant pris fin, ils ont modifié leur contrat et leur ont refait un contrat pour notre depots. Au point de vue ancienneté sont ils arrivaient avant ou apres moi? rnrnrnMerci de l'aide que vous allez pouvoir m'apporter

Par **julius**, le **01/03/2009** à **09:26**

Bonjour.rnrn[citation]1) pendant 2 ans je reste prioritaire en cas de réembauche, mais le suis je aussi s'il recherche qqun pour un cdd ou interim, n'ont ils pas un laps de temps a respecter entre un licenciement eco et engager des personnes en cdd ou interim? [/citation]rnrnVous restez prioritaire AUSSI sur ces missions en CDD (il suffit de l'indiquer dans votre courrier de priorité à l'embauche)rnrn[citation]2) le proprio de l'entreprise possède 3 entrepots, dont le mien qui est specifique car ce ne sont que des citernes alimentaires ou pulverulantes, et les 2

autres sont sur d'autres secteur d'activités. Ces 2 autres depots sont dans d'autres départements limitrophes au mien. S'ils rembauchent dans ces 2 entrepôts qui n'ont pas le même nom que celle où je travaille suis-je prioritaire aussi ? [/citation]

Ces entrepôts sont-ils des entités juridiques indépendantes ou font-elles parties de la même société ? Sinon, même réponse, si elles font partie de la société, précisez que vous souhaitez aussi être prioritaire sur les autres sites.

D'ailleurs, y a-t-il eu une tentative de reclassement de la part de votre employeur ? y a-t-il un CE dans votre entreprise ?

[citation]3) à la fin de l'année il nous ont rajouté deux personnes. Ces deux personnes roulaient justement pour un des deux autres depots mais laissaient leurs ensembles chez nous. Leur activité ayant pris fin, ils ont modifié leur contrat et leur ont refait un contrat pour notre depots. Au point de vue ancienneté sont-ils arrivés avant ou après moi ? [/citation]

L'ancienneté se calcule à la date d'entrée dans l'entreprise (j'en reviens à poser la question : dépôts de la même société ou des UE indépendantes ?)

Pour info, à toutes ces questions, vous pouvez demander par voie écrite (en AR) à votre employeur les critères qui ont servi à déterminer l'ordre des licenciements. (obligation de réponse de l'employeur ou défaut de procédure qui entraîne une requalification du licenciement)

Par **lasout23**, le **01/03/2009** à **13:31**

[citation]D'ailleurs, y a-t-il eu une tentative de reclassement de la part de votre employeur ? y a-t-il un CE dans votre entreprise ? [/citation]

Apparemment ils ont appelé d'autres entreprises mais il n'y a rien même chez eux. Il n'y a pas de CE dans mon depot.

En fait mon depot (entreprise X) a été racheté par une autre (entreprise Y) il y a quelques années, mais chaque entreprise a gardé le nom d'origine. Dans l'entreprise Y ils ont un CE il me semble. Les 2 chauffeurs appartenaient à l'entreprise Y et ils leur ont refait un contrat avec l'entreprise X... donc bénéficient-ils de leur ancienneté acquise dans l'entreprise Y quand ils nous ont rejoint ???

Je pense que ça va falloir que j'aille au plus me renseigner aussi à l'inspection du travail ?

Par **lasout23**, le **02/03/2009** à **20:45**

Dure réembauche ce matin !!!

J'ai appris qu'en fait ils en avaient licencié six au lieu de cinq comme prévu lors de la réunion il y a quinze jours.

J'ai récupéré le compte rendu de réunion où ils en ont annoncé que cinq je ne sais pas si ça va me servir à grand chose (surtout qu'il n'y a ni tampon ni signature), mais aussi une lettre d'un collègue, qu'il a eue vendredi, où il ne parlait que de cinq licenciements !!!

De plus il y a une personne qui n'est pas licenciée alors que cette personne n'a pas de charge de famille et qu'elle a été engagée après moi !!! je ne comprends rien !!! Mes collègues non plus !!!

Du coup demain je vais à l'inspection du travail chercher des réponses et des conseils, et j'ai hâte d'être à mon entretien je crois que ça va être très chaud